



A nos membres

«Quels destins! Quand le «problème des réfugiés» se concrétise dans des êtres humains individuels avec leur propre histoire, on reste sans voix.» C'est ce qu'écrit Hansueli Albonico, médecin anthroposophe, qui en décembre et janvier s'était engagé à Idomeni, à la frontière entre la Grèce et la Macédoine, pour apporter une aide médicale aux réfugiés. Ce qu'il a vécu, il l'a régulièrement raconté dans des mails adressés à sa famille et ses amis. Les histoires et les destins des personnes qu'il a rencontrées sont émouvants et bouleversants. Nous avons rédigé un compte-rendu composé de divers

extraits de ses messages à l'intention des membres d'anthrosana. Ce texte n'est pas traduit en français; les membres de Suisse romande qui comprennent l'allemand peuvent s'adresser au secrétariat pour en recevoir un exemplaire.

Non à une loi sur la procréation médicalement assistée illimitée

La votation sur la révision de la loi sur la procréation médicalement assistée aura lieu très prochainement. Le 5 juin, le peuple suisse décidera si la loi sur la procréation médicalement assistée entrera en vigueur dans la forme adoptée par le Parlement ou si le conseil fédéral devra élaborer un nouveau projet. Avec dix-huit autres organisations engagées sur le plan social, anthrosana œuvre au sein du comité «Préférer la diversité à la sélection» contre une loi sur la procréation médicalement assistée illimitée. Ces organisations se mobilisent en faveur d'une médecine de pointe qui se concentre sur l'aide à apporter aux personnes et non sur l'opposition à leur venue au monde. Avec les autres organisations de «Préférer la diversité à la sélection», anthrosana s'était engagée pour un référendum contre la révision de la loi sur la procréation médicalement assistée telle que formulée par le Parlement. Nous remercions tous les membres d'anthrosana qui, par leur signature, ont contribué à ce que le référendum ait

Ce que vous trouvez en annexe :

- la facture pour la cotisation 2016
- l'invitation à l'assemblée générale avec le bilan, le compte de résultat 2015 et le budget 2016
*Attention: la date de l'assemblée générale a été repoussée au **samedi 25 juin 2016***
- le nouveau prospectus d'anthrosana 2016
- la nouvelle brochure anthrosana : «Ce que les cellules cancéreuses n'aiment pas»
- le dépliant d'Arthéa – Formation en peinture et arts thérapeutiques

abouti. Avec les signatures récoltées par deux autres comités, les organisations de «Préférer la diversité à la sélection» ont réussi à ce que la loi révisée sur la procréation médicalement assistée soit soumise une nouvelle fois au vote populaire. Ce dernier est d'une grande portée car il décidera de la manière comment, à l'avenir, le diagnostic préimplantatoire sera appliqué en Suisse, à savoir avec des restrictions claires ou sans limite.

Au vu de l'approche imminente de cette votation, nous aimerions récapituler brièvement les points les plus importants. Le 14 juin 2015, le souverain a approuvé, avec 61,9 pour cent des voix, la révision de la constitution qui permet le diagnostic préimplantatoire (DPI) en Suisse; il était défendu auparavant.

Le Conseil fédéral avait élaboré un projet qui autorisait le DPI sous certaines conditions, mais lui fixait des limites étroites. Il prévoyait d'autoriser le DPI exclusivement pour les couples avec présomption de transmission de graves maladies héréditaires. Cela concerne environ 50 à 100 couples par an. Le Parlement a décidé d'un élargissement significatif: le DPI doit être applicable en général à toutes les femmes et couples qui recourent à une fécondation in vitro. La nouvelle loi permettrait l'analyse de tous les embryons développés hors du corps de la femme dans le but de dépister toutes les anomalies génétiques possibles et de pratiquer une sélection. Il s'agit là d'une sélection des embryons très ambiguë et problématique du point de vue éthique. Les

Ce que les cellules cancéreuses n'aiment pas

Longtemps on a ignoré que l'alimentation et l'exercice physique quotidien jouaient un rôle fondamental dans l'apparition et l'évolution d'une maladie cancéreuse. Aujourd'hui, la situation est totalement différente. Un très grand nombre d'études et de recherches prouvent qu'une alimentation végétale ciblée et un entraînement physique adéquat peuvent réduire le risque de rechute et la mortalité due au cancer. Une thérapie à base de gui, avec Iscador® par exemple, soutient ces mesures et influence de manière décisive le déroulement de la maladie. L'auteur, Henning M. Schramm, engagé depuis de longues années dans la recherche sur le cancer, présente ici, de manière simple et compréhensible, les résultats de nombreuses études scientifiques avec leurs conséquences pratiques pour la vie quotidienne et les élargit des données de la connaissance anthroposopique de l'être humain.

embryons porteurs d'une anomalie chromosomique comme la trisomie 21 (syndrome de Down) pourraient donc être dépistés et détruits avant l'implantation dans l'utérus maternel. Le danger est grand que les êtres humains porteurs d'un handicap soient de plus en plus exclus de notre société.

Jusqu'ici ne pouvaient être développés hors du corps de la femme que le nombre d'embryons pouvant être implantés directement dans l'utérus. Pour des raisons médicales, ce nombre était limité à trois. La nouvelle loi prévoit que, par cycle de traitement, douze embryons au lieu de trois peuvent être développés. De ces douze embryons trois seraient implantés dans l'utérus maternel. Il y aurait donc de nombreux embryons surnuméraires; ceux qui sont porteurs d'une anomalie seraient détruits et tous les autres seraient congelés en vue d'un cycle de traitement ultérieur. En Suisse, environ 6000 fécondations artificielles ont lieu chaque année. A l'avenir, des dizaines de milliers d'embryons seraient congelés annuellement. Après dix ans, ceux-ci seraient détruits ou mis à disposition de la recherche scientifique.

«Préférer la diversité à la sélection» rejette la nouvelle forme de la loi sur la procréation médicalement assistée car elle ne fixe aucune limite à une sélection ciblée des caractères chromosomiques. Des dépistages chromosomiques et génétiques larges et généraux s'orientent aux représentations conventionnelles de la normalité qu'il s'agit de remettre en question. Elles exercent une pression sociétale sur les parents qui se croient contraints de correspondre à cette attente. La liberté d'accueillir chaque enfant qui veut venir au monde est en danger. La vie en commun dans la diversité et le soutien solidaire des êtres humains avec des besoins particuliers sont remis en question. Il est nécessaire de s'engager pour une société solidaire dans laquelle les personnes saines et malades, handicapées ou non peuvent vivre ensemble et jouir des mêmes droits. Il faut conférer leur dignité à l'individualité et la singularité des êtres humains et la protéger. Le comité de «Préférer la diversité à la sélection» rejette toute sélection.

Nous serions très heureux si vous pouviez soutenir notre cause avec votre voix lors de la votation du 5 juin pour une procréation médicalement assistée progressiste qui fixe des limites étroites au diagnostic préimplantatoire. Nous vous rappelons que vous avez reçu par courrier le dépliant «Préférer la diversité à la sélection» il y a quelques jours. Vous pouvez demander des exemplaires supplémentaires au secrétariat si vous désirez sensibiliser vos proches et vos amis à ce problème.

Admission définitive de la médecine complémentaire dans l'assurance de base: les choses avancent

Dans les buts du Conseil fédéral pour 2016 figure la procédure de consultation pour la nouvelle réglementation sur la prise en charge par l'assurance de base obligatoire des prestations de la médecine complémentaire. Fin mars, le Département fédéral de l'Intérieur a fait savoir qu'il soumettait à consultation les adaptations réglementaires nécessaires pour que la médecine complémentaire soit mise sur un pied d'égalité avec les autres spécialisations médicales.

Pour mémoire: en mai 2014, le Département fédéral de l'Intérieur avait annoncé qu'il voulait admettre définitivement les thérapies médicales de la médecine complémentaire dans l'assurance de base. La médecine complémentaire, dont la médecine anthroposophique, devait être mise sur un pied d'égalité avec les autres spécialisations médicales. Par là, le principe de confiance devient valable et les prestations doivent en principe être remboursées par l'assurance de base. Afin de mettre en œuvre cette décision, la modification vers le principe de confiance pour la médecine complémentaire doit être garantie par des modifications réglementaires. En 2015, un groupe de dix experts mandaté par le Département fédéral de l'Intérieur, dont cinq représentants de la médecine complémentaire, a préparé des propositions pour les adaptations correspondantes.

Le 29 mars 2016, le Conseil fédéral a ouvert, avec délai au 30 juin 2016, la procédure de consultation sur la nouvelle réglementation de la prise en charge par l'assurance de base obligatoire des prestations de la médecine complémentaire. Il est prévu que les dispositions de l'ordonnance entrent en vigueur le 1^{er} mai 2017.

La fédération de la médecine complémentaire (Dakomed) dont anthrosana est membre accompagnera tout le processus lié à cette réglementation. Il faut trouver le plus grand nombre de partenaires qui soutiennent la nouvelle solution. Une éventuelle opposition doit être combattue. Nous continuerons de vous tenir au courant.

Connaissances sur la médecine complémentaire nouvellement dans les objectifs de formation

Au début 2016, le Conseil fédéral a fait entrer en vigueur une partie des modifications de la loi sur les professions médicales. Dorénavant des connais-

Avance des travaux préparatoires en vue d'une chaire dotée à l'université de Bâle

L'initiative pour la création d'une chaire dotée pour la médecine complémentaire dans le sens de la médecine anthroposophique à l'université de Bâle fait du chemin. Déjà plusieurs sponsors ont pu être trouvés. La recherche de fonds devrait s'achever à la fin de cette année. Le comité d'anthrosana a décidé de soutenir la future chaire dotée avec CHF 50 000.– par année pendant les cinq premières années. anthrosana a déjà pu constituer des provisions pour environ la moitié de la somme totale de CHF 250 000.–. Le docteur Felix Schirmer, conseiller d'anthrosana et président de l'association «Chaire dotée de médecine intégrative et anthroposophique à l'université de Bâle» (PRIAMS-BS) informera sur l'état actuel des travaux préparatoires lors de l'assemblée générale du 25 juin.

sances sur la médecine complémentaire sont intégrées dans les objectifs de formation des médecins, vétérinaires, chiropraticiens, dentistes et pharmaciens. Afin que la médecine complémentaire soit vraiment enseignée dans les universités, il faut que des adaptations soient apportées dans les objectifs de formation des différentes professions. Pour la médecine humaine, le processus de révision est déjà engagé, également pour la pharmacie et la médecine vétérinaire. Les cantons doivent faire en sorte que les universités s'engagent à ce que la médecine complémentaire académique dispose de l'infrastructure et des personnes nécessaires pour que la loi soit mise en œuvre. La Dakomed suit le processus avec attention et, si nécessaire, rappellera aux universités leur obligation de mise en œuvre.

Dons généreux pour la promotion de jeunes médecins anthroposophes

L'hiver passé, avec un appel au don, nous avons invité nos membres à soutenir la promotion de jeunes médecins en médecine anthroposophique. Le résultat est remarquable. anthrosana a arrondi le montant et a versé CHF 40 000.– à l'Association des médecins d'orientation anthroposophique en Suisse (AMOAS) en faveur du «Réseau de formation en médecine anthroposophique». Ce réseau a pour but de développer et renforcer la formation et la formation continue en médecine anthroposophique.

Nous remercions chaleureusement les généreux donateurs. Votre don est une importante contribu-

tion à la promotion des médecins en médecine anthroposophique. L'AMOAS remercie également très vivement les membres d'anthrosana.

« La vie » – Succès de nos conférences

De janvier à avril, notre traditionnelle série de conférences a eu lieu dans sept villes différentes de Suisse allemande. Elles ont connu un beau succès.

Excursion sur les traces de l'impulsion thérapeutique de Ste Odile

Les promenades sur les traces de Ste Odile guidées par Michaela Spaar, historienne de l'art, herboriste et membre du comité, ont été très appréciées. Cette année, nous pouvons vous proposer une excursion d'une journée sur les traces de l'impulsion thérapeutique de Ste Odile le 3 septembre 2016. Elle nous conduira de St. Ottilien près Freiburg im Breisgau par le Mont Ste Odile en Alsace jusqu'à la ruine du couvent de Niedermünster. Les membres romands qui comprennent l'allemand peuvent s'annoncer au secrétariat.



Dr. Renatus Ziegler, Präsident

Assemblée générale avec des offres spéciales

Nous nous réjouissons de vous accueillir à notre assemblée générale au 25 juin. Veuillez être attentifs au changement de date qui vous a été récemment communiqué par courrier. Nous avons organisé un programme spécial avec des ateliers auxquels vous pouvez participer l'après-midi. Nous attirons votre attention sur le fait que ces ateliers sont donnés en allemand.

Séminaire à St-Prex

Les membres de Suisse romande ont l'occasion de participer à un séminaire sur « Le conte traditionnel, l'imagination créatrice et les arts thérapeutiques » avec ateliers d'aquarelle et de modelage qui a lieu le 4 juin à St-Prex. Un dépliant avec bulletin d'inscription vous a été envoyé il y a quelques jours.

Nous vous remercions de votre fidélité et vous souhaitons une agréable saison printanière.



Andrea Richter, Geschäftsführerin